

L'hon. M. Pearson: Il semble que cet édifice soit terminé. J'ai entendu dire qu'il était terminé et occupé.

L'hon. M. Fleming: Presque. Les délégations s'y sont installées juste avant la réunion annuelle du conseil des ministres en décembre, qui s'est tenue dans l'édifice. Toutefois, la construction n'était pas encore tout à fait terminée.

L'hon. M. Pearson: Il coûtera, semble-t-il, environ dix millions et trois quarts de dollars canadiens. Le ministre pourrait-il nous dire quelle avait été la première estimation?

L'hon. M. Fleming: On me dit que dans le budget de l'année 1959, le coût des travaux de construction avait été évalué à 900 millions de francs français. Dans le budget de 1959, un montant de 1,097 millions de francs français a été approuvé et une autre somme de 192,745,800 francs français a été ajoutée dans le budget de 1960. Ces montants permettront de terminer la construction.

L'hon. M. Pearson: J'ai demandé si le ministre pouvait nous dire quelle était la première estimation établie il y a quatre ou cinq ans. Je crois que le chiffre était très inférieur au coût définitif qui est maintenant de 10 $\frac{3}{4}$ millions.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas ce renseignement.

(Le crédit est adopté.)

Organisation de l'aviation civile internationale—
645. Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1958—Crédit supplémentaire, \$1,427.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pourrait peut-être nous donner des explications à propos de ce crédit. Je sais qu'à un certain moment, il y a eu toutes sortes de difficultés avec la province de Québec au sujet de la construction de l'immeuble de Montréal. Je sais que plus tard ces difficultés ont fini par être aplanies. D'après moi, on devrait commencer par dire au comité combien l'immeuble a coûté au gouvernement au point de vue de l'occupation, et deuxièmement, quels accords ont été conclus avec le gouvernement du Québec au sujet de certains échanges ou émoluments diplomatiques, si je puis employer ce terme, auxquels les membres de l'OACI estimaient avoir droit. Je me demande quels renseignements le ministre peut nous donner à ce sujet.

L'hon. M. Fleming: Le poste à l'étude ne vise qu'un chef particulier de dépenses relatives à l'OACI. C'est le poste qui pourvoit au remboursement de l'impôt sur le revenu

de Québec en ce qui concerne les membres de l'OACI à Montréal.

M. Benidickson: Il s'agit du personnel canadien?

L'hon. M. Fleming: Oui, il s'agit des personnes assujetties à l'impôt de Québec. C'est tout l'objet du poste à l'étude.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je pense que nous avons droit à un peu plus de renseignements. Je pense que sous l'empire de ce poste nous avons le droit de connaître l'attitude du gouvernement envers l'OACI. Peut-être devrais-je savoir à quoi m'en tenir, mais je l'ignore pour l'instant. Je pense aussi que nous avons le droit d'obtenir des réponses aux questions que j'ai posées il y a un moment. Je ne pense pas qu'il soit difficile d'y répondre, ni de recueillir les renseignements en question, parce qu'ils sont d'un caractère plus ou moins public, puisqu'ils ont été discutés aux réunions de l'un des sous-comités de l'OACI.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député verra qu'il s'agit simplement d'un faible montant ajouté à un montant voté antérieurement pas le Parlement. Il s'agit simplement d'un crédit supplémentaire.

Quant aux questions de plus large portée concernant les rapports entre l'OACI et le gouvernement du Canada, puis-je dire à l'honorable député qu'à mon avis le moment approprié pour en discuter serait lors de l'examen des crédits principaux du ministère des Transports quand la Chambre sera formée en comité des subsides pour l'examen du budget des dépenses de 1960-1961. Le poste que l'on demande maintenant au comité d'approuver porte sur un petit montant supplémentaire nécessaire pour achever le remboursement que la Chambre a approuvé en adoptant le poste initial de \$9,000. Il a trait purement et simplement au remboursement relatif à l'impôt sur le revenu de la province de Québec.

L'hon. M. Chevrier: Je ne vais pas insister sur la question parce que j'estime que la Chambre y donnerait son consentement de toutes manières; mais je me demande si le ministre voudrait la signaler à son collègue parce qu'à mon avis on devrait expliquer à la Chambre où l'on en est au sujet de l'OACI.

L'hon. M. Fleming: Je signalerai bien volontiers la chose à mon collègue, le ministre des Transports.

L'hon. M. Pearson: Le ministre pourrait-il nous dire si les employés canadiens paient l'impôt fédéral sur le revenu et si ce remboursement leur est fait à ce titre?

L'hon. M. Fleming: On ne leur rembourse pas l'impôt qu'ils paient sur le revenu. Le remboursement n'intéresse que le supplément